

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

23 février 2015

Salle des fêtes de Messia-sur-Sorne

Procès Verbal n°1

A l'ouverture de la séance :

Président : Monsieur Jacques PÉLISSARD

Secrétaires de séance : Monsieur Bernard GAY et Madame Evelyne PÉPIN-LAMBERT

Membres présents :

PÉLISSARD Jacques	KARAL Heyçan
GALLET Maurice	LANÇON Jacques
BILLOTTE Aline	LAURIOT Pierre
GROSSET Pierre	LUGAND Nadia
JANIER Claude	MARMIER-MOUCHANAT Isabelle
MAUGAIN Christiane	PÉPIN-LAMBERT Evelyne
OLBINSKI Sophie	PETITJEAN Paule
PATTINGRE Alain	RAVIER Jean-Yves
FOURNOT Philippe	VAUCHEZ Jean-Marc
ECOIFFIER Jean-Marie	PERRARD Marie-Madeleine
CLAVEZ Jean-Paul	BARBARIN André
GRICOURT Philippe	CHOULOT Robert
GUY Hervé	MONNET Maurice
REY Roger	BENIER Jean-Noël
GAY Bernard	DROIT Michel
LANNEAU Jean-Yves	MONTAGNON Michel
BRENIAUX Christian	CHAVON Pierre
BOIS Christophe	JUNIER Michel
BOURGEOIS Daniel	ROY Jean
CHAMBARET Agnès	BRIANCHON Daniel
DUVERNET Marc-Henri	FAIVRE Emmanuel
HUET John	

Membres absents excusés :

ELVEZI Patrick donne procuration à PÉLISSARD Jacques - GIROUD Christophe donne procuration à PATTINGRE Alain - GALLE Valérie donne procuration à OLBINSKI Sophie - LACROIX Evelyne donne procuration à PÉPIN-LAMBERT Evelyne - LAURENT Héloïse donne procuration à BARBARIN André - FABRY Alain représenté par FAIVRE Emmanuel, 1^{er} Adjoint au Maire de Verges - MARANO Paulette

Nombre de conseillers en exercice : 49

Nombre de conseillers présents à la délibération : 43

Convoqué le : 16 février 2015

Convoqué le : 16 février 2015

Monsieur GUITON souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire et précise que c'est la Commune de L'ETOILE qui offrira le verre de l'amitié en fin de séance.

Monsieur le Président remercie Monsieur GUITON pour son accueil et la Commune de L'ETOILE pour le verre de l'amitié.

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

Dossier n°01

Rapporteur : M. Jacques PÉLISSARD

OBJET : **Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) pour l'année 2015**

Exposé :

L'année 2015 s'inscrit dans la poursuite du programme d'investissement mais devra bien sûr tenir compte de la baisse des dotations de l'Etat.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Dossier Z.A. les Plaines II

Les travaux de viabilisation ont été finalisés en 2014 et la zone est en cours de commercialisation.

- Dossier Parc d'Innovation Technologique (P.I.T.)

En 2014 : les études de création de la ZAC se sont terminées en fin d'année 2014. Le dossier de création de la ZAC sera proposé au conseil communautaire dans le courant de l'année 2015. L'enquête publique relative au dossier loi sur l'eau sera lancée. Le dossier de réalisation suivra, permettant d'engager les travaux en début d'année 2016.

- Dossier ZAC de Messia-sur-Sorne/Chilly-le-Vignoble

Un scénario d'aménagement a été arrêté en fin d'année 2014. Ce scénario sera affiné au cours du premier semestre 2015, afin de pouvoir valider le dossier de création de la ZAC et le bilan de concertation au début du second semestre 2015. Les procédures d'acquisition se poursuivent à l'amiable. Cependant, une procédure de DUP sera engagée à l'automne prochain si toutes les parcelles n'ont pu faire l'objet d'une acquisition à l'amiable. Le dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau sera également élaboré pour une mise à l'enquête conjointe à la procédure de DUP.

- Contribution au SCOT : ECLA apporte sa contribution à la réflexion dans le cadre de l'élaboration du DAC (dossier d'aménagement commercial).

- Contribution au dossier d'appel à projet « Territoire Zéro Déchets » : ECLA porte ce projet qui associe de très nombreux partenaires du bassin d'emploi et qui a été retenu par la Ministre de l'environnement. La mise en œuvre a démarré dès janvier 2015.

- Mise en place d'une stratégie de développement économique

En dehors des actions menées par ECLA pour faciliter l'installation de futurs entrepreneurs par la création de zones, la recherche de locaux et des financements extérieurs, ECLA a décidé d'amorcer une réflexion qui vise à optimiser le tissu économique local, sur la base du triptyque développement économique-emploi-formation.

L'objectif n'est pas de créer une nouvelle structure qui viendrait s'ajouter à celles existantes et qui œuvrent de manière efficace dans le domaine, mais de fédérer l'ensemble des acteurs et de favoriser ainsi

- l'émergence de la filière « recyclage, valorisation des ressources premières »,
- le développement de la filière de l'industrie agroalimentaire en s'appuyant sur les entreprises locales, l'ENIL, en adhérant au pôle de compétitivité VITAGORA et en tissant des liens avec le Technopole ALIMENTEC,
- le développement du tourisme et du thermalisme.
- Ces actions seront conduites en renforçant l'identité partagée du territoire avec les autres collectivités et acteurs économiques, ainsi que l'attractivité au cœur des zones urbaines de DIJON / BESANCON, LYON et GENEVE,
- participer à l'émergence du Pôle Territorial de Coopération Economique (P.T.C.E.),
- soutenir la sensibilisation et le développement de l'entrepreneuriat et nourrir des relations avec l'université dans le cadre du programme PEPITE (Pôle Etudiant Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat).

OFFICE DE TOURISME

Trois communautés de communes (Coteaux de la Haute Seille, Sud Revermont, Bresse Revermont) et la Communauté d'agglomération (ECLA) sont représentées dans l'Office de Tourisme de Pôle.

L'année 2015 sera consacrée au passage de l'Office de Tourisme en catégorie I.

ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE

L'assemblée générale constitutive qui s'est tenue le 3 octobre 2014 a permis de confirmer la naissance de l'école de la deuxième chance du Jura qui a pour objectifs de :

- favoriser l'insertion professionnelle des jeunes,
- promouvoir la qualification professionnelle,
- répondre aux besoins des personnes les plus éloignées de l'emploi,
- soutenir le besoin en compétences des entreprises locales,

De nombreux partenaires institutionnels (Région, Communautés d'Agglomération, Communes, Etat, Chambres Consulaires, Fédération du bâtiment, GEIQ Industries...) les partenaires tels que ELLOFOR, le SPIP 39 (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation), la P.J.J. (Protection Judiciaire de la Jeunesse), Pôle Emploi, les missions locales...sont désormais prêts pour accueillir les premiers stagiaires au sein des locaux du CFA de Gevingey.

ENVIRONNEMENT

- Gestion dynamique des cours d'eau

La contractualisation avec l'agence de l'eau, sera finalisée au premier semestre 2015. Elle permettra de proposer un programme pluriannuel de travaux et de financement dans différents domaines tels que l'eau potable, l'assainissement et la gestion dynamique des cours d'eau. En parallèle, la réflexion sur l'évolution de la compétence sur les cours d'eau liée à l'application de la GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations) sera poursuivie.

L'équipe d'emplois verts interviendra par ailleurs sur le Solvan et son affluent à la traversée du camping de Lons le Saunier, ainsi que ponctuellement sur les cours d'eau du territoire à la demande des communes. Des interventions de gestion de la renouée du Japon en bord de cours d'eau sont également prévues.

- Voies vertes

ECLA versera un fonds de concours au Conseil Général du Jura pour les travaux réalisés à l'ouest de l'agglomération, permettant une liaison jusqu'à la limite départementale de la Saône et Loire.

La réalisation de la passerelle au-dessus du contournement (carrefour du Rocher) permettra de retrouver dès l'été 2015 une utilisation complète de cette voie.

Des travaux ponctuels de réparation et de mise en place de mobilier urbain sur les différentes voies vertes seront engagés, notamment à travers un partenariat avec le Lycée Professionnel Le Corbusier.

- Plan Climat Territorial et qualité de l'air

- L'opération de classe « plan climat » connaît sa dernière année sur 2014/2015 avec 5 classes concernées. Une réflexion sera engagée avec le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) sur les suites à donner à ce programme.
- Un logement pédagogique sur les économies d'énergie sera réalisé.
- Le schéma directeur des déplacements doux engagé en 2014 sera rendu au cours du premier semestre 2015 avec des propositions d'actions concrètes sur le territoire.
- Dans le cadre du partenariat avec le Conseil Général, la pose de bornes de recharges pour les véhicules électriques sera réalisée.
- Un document de sensibilisation sur les économies d'énergie au travail et sur la gestion des déchets de bureau a été réalisé et sera distribué aux agents réunis dans le nouveau bâtiment administratif afin de développer les bonnes pratiques, respectueuses de l'environnement.
- Le conseiller en énergie partagé, qui est mis gratuitement à disposition des communes pour étudier les consommations énergétiques des bâtiments communaux et de l'éclairage public, poursuivra sa mission.
- Le partenariat avec l'association ATMO, fera l'objet d'une nouvelle convention triennale.

- Chemins de randonnée et équipe d'emplois verts

- Suite au travail de concertation avec les communes sur le positionnement et la dénomination des panneaux directionnels sur les sentiers de randonnée, la mise en œuvre concrète débutera au premier semestre 2015 avec les deux prestataires retenus.
- L'équipe d'emplois verts continuera ses missions d'entretien de la voie verte et de réparation des dégradations, d'entretien des boisements de berges et de traitement de la renouée du Japon, ainsi que d'entretien des espaces communautaires des zones d'activités. Il est rappelé que l'équipe d'emplois verts est également à la disposition des Communes pour des travaux sous maîtrise d'ouvrage communale.

LOGEMENT ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE

Dans le parc public, ECLA s'est engagé à participer financièrement à la réhabilitation de 29 logements du Foyer Jurassien sur la commune de Lons-le-Saunier.

L'animation mise en place dans le cadre de la démarche d'OPAH-RU a permis de mobiliser un plus grand nombre de propriétaires pour la réhabilitation de leurs logements. Cette action est poursuivie en 2015.

Le bureau d'étude Trajectoire Reflex a réalisé le diagnostic et proposé les orientations du nouveau PLH (Programme Local de l'Habitat). La déclinaison de ces orientations en actions chiffrées sera proposée au conseil communautaire au cours du premier semestre 2015.

ECLA poursuivra sa politique d'aide à l'installation des jeunes ménages ainsi que l'accompagnement des communes dans la rédaction de leurs documents d'urbanisme.

A la suite du désengagement de l'Etat, ECLA a pris en charge l'instruction des documents d'urbanisme pour le compte des communes à compter du 1^{er} septembre 2014 et ce à titre gracieux. Cette mission est désormais pérennisée.

ECLA dispose d'un Système d'Information Géographique (SIG) qui poursuivra sa mission d'actualisation des différentes données au bénéfice de l'agglomération et des communes membres. Les thématiques qui seront abordées en priorité portent sur la gestion des bâtiments publics, l'assainissement et l'eau potable.

VOIRIE

- Réfections de bandes de roulement :

- En 2014, 5,3 km de voies ont été rénovées (soit 31 500 m² ou 4700 tonnes d'enrobés), pour un montant de 757 000 €. Les travaux se poursuivront en 2015 suivant le même principe que les années précédentes, en incluant les éventuels travaux d'entretien sur la voirie déjà rénovée.
- La communauté d'agglomération poursuivra ses différentes actions :
 - Réfection de murs de soutènement.
 - Maîtrise d'œuvre d'aménagement pour le compte des communes.
- Contournement ouest de l'agglomération :

ECLA règlera au Département le reliquat du fonds de concours de 9,1 M€.
- Requalification de la rocade :

La concertation sera poursuivie avec les communes concernées pour faire émerger les scénarios les plus pertinents. Les chiffrages seront affinés et des discussions seront engagées avec le Conseil Général et les Communes concernées pour l'élaboration d'un plan de financement. Eventuellement, les crédits nécessaires à l'engagement d'une mission de maîtrise d'œuvre pour une première tranche de travaux pourront être inscrits au BP 2015.

SCHEMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITE

Pour poursuivre la mise en accessibilité du réseau de transport Tallis Malis et répondre à l'ordonnance du 26 septembre 2014, le Schéma Directeur d'Accessibilité sera complété et actualisé par un Agenda d'Accessibilité Programmée et Transport Collectif, le SDA-Ad'AP ou Sd'AP : il s'agit d'un document de programmation comprenant une analyse des actions nécessaires à la mise en accessibilité du réseau Tallis Malis, avec un calendrier de réalisation de ses actions et un chiffrage correspondant.

Seront rendus accessibles les arrêts jugés prioritaires avec identification parmi eux des arrêts susceptibles de faire l'objet d'une impossibilité technique avérée. La durée du SD'AP est de 3 ans.

Le projet de Sd'AP sera à déposer auprès du Préfet du Jura avant le 27 septembre 2015, en vue de son approbation par la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA). En fin de première année et de chaque période du Sd'AP, le Préfet devra être tenu informé des réalisations opérées au regard des engagements pris.

Il conviendra d'inscrire au budget l'aménagement d'accessibilité des arrêts de bus suivants :

- 2 arrêts au Centre Commercial de la Marjorie pour un coût estimé à **10 000 €**: un contact a été pris avec le maître d'œuvre des copropriétaires du centre commercial ;
- 2 arrêts Pont SNCF (Chemin des Dombes et Avenue de Montciel) pour un coût estimé à **15 000 €** (début des travaux à la fin du 1^{er} trimestre) ;
- 2 arrêts vers l'ESAT (en Zone Industrielle) pour un coût estimé à **15 000 €**
- 2 arrêts Hôpital pour un coût estimé à **45 000 €** ; une étude sera réalisée en 2015
- 2 arrêts vers la Poste de la Marjorie

Le coût total serait de 85 000 € pour 10 arrêts de bus (la somme inscrite en 2014 était de 100 000 €).

TRANSPORTS COLLECTIFS - DEPLACEMENTS

Il est rappelé que le contrat en cours a été signé pour une durée de 5 ans et 8 mois, jusqu'au 31 août 2016. Cette date avait été choisie pour coïncider avec la fin des contrats passés par le Conseil Général du Jura pour son propre réseau de transports publics.

L'étude préalable au lancement du nouveau contrat de délégation de service public a été lancée par ECLA, conjointement avec le Département, pour déterminer la faisabilité juridique et financière d'un contrat commun avec le Conseil Général sur le territoire d'ECLA (gestion commune au travers d'une structure à créer, délégation du transport scolaire) et obtenir des propositions techniques d'aménagement, afin d'éviter tout doublon de transports, avec le cas échéant un co-contractant commun, dans un but d'optimisation des moyens et de meilleur service rendu à l'utilisateur.

Les éléments de cette étude sont actuellement en cours d'analyse par ECLA et le Conseil Général afin de déterminer la meilleure structure à mettre en œuvre pour répondre aux objectifs fixés.

La nouvelle DSP devra être lancée rapidement pour répondre aux impératifs de délais importants, qui sont notamment imposés au département.

Depuis le mois de décembre 2014, une nouvelle billettique est mise en place avec de nouveaux pupitres. Là encore, l'intermodalité avec les transports départementaux a été recherchée en choisissant le même logiciel de gestion et les mêmes matériels.

○ **Plan de Déplacement Inter Etablissements (PDIE)**

La convention liant l'ensemble des partenaires a été renouvelée pour les années 2015 à 2017 avec l'arrivée d'un nouvel interlocuteur, JURATRI.

ECLA poursuivra sa participation au financement des 50 % du poste de Chargé de Mission Mobilité, créé par la Maison de l'Emploi, à hauteur de 1 500 €.

La mise en place du télétravail, à titre expérimental, au sein des services d'ECLA sera un axe de réflexion de l'année 2015.

CULTURE

Centre culturel Communautaire des Cordeliers :

Le Centre culturel a bouclé sa deuxième année de fonctionnement avec une double satisfaction : d'une part, la médiathèque maintient son succès avec 11 200 lecteurs inscrits pour 305 000 prêts et d'autre part l'objectif d'une entrée au cinéma par habitant de l'agglomération est atteint.

Il conviendra de mettre en place un système de portage de livres du fait du désengagement du Conseil Général.

Un autre axe concernera le jeune public, priorité absolue de l'établissement, avec, courant 2015, la mise en ligne d'un outil documentaire qui lui sera entièrement dédié.

Théâtre :

Des travaux d'amélioration de la sécurité du Théâtre sont programmés pour le premier semestre (extension de l'alarme incendie et cloisonnement coupe-feu dans les réserves sous la scène)

Conservatoire :

Dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement sur les instruments de percussion, une somme de 15 000 € pourrait à nouveau être inscrite en 2015.

SPORT

L'étude de faisabilité relative à l'aménagement du site de l'ex centre de tri s'est poursuivie en 2014. Le rendu de la société MP Conseil aboutit à un coût prévisionnel d'opération trop élevé. Il est donc préconisé de poursuivre cette réflexion.

La réfection des vestiaires du stade de football de Courlaoux a également été définie comme un investissement prioritaire lors du transfert de la compétence sportive en 2009. La Commune de Courlaoux n'a pas retenu la solution provisoire d'installations d'éléments modulaires, et a affirmé sa volonté de voir aboutir prochainement un projet de reconstruction complète. La Commune apportera un fonds de concours tel que défini au moment du transfert de la compétence. Il convient donc d'envisager cet investissement, et d'établir un plan de financement incluant également les participations du Conseil Général du Jura, de la Fédération Française de Football, et de tout autre partenaire financier potentiel.

Travaux divers sur les installations existantes :

- Les travaux de rénovation complémentaires et de mise en accessibilité du GES/COSEC, ainsi que la rénovation de l'électricité de la salle des Crochères, feront l'objet d'une inscription au BP 2015.
- Le centre Aqua'ReL doit faire l'objet d'un remplacement de son matériel informatique. Par ailleurs, cet équipement pourra apporter une réponse à la forte demande du public par l'achat de vélos aquatiques, et la mise en place de l'activité Aquabike à la rentrée de septembre 2015.

Enfin, divers travaux d'entretien des équipements sportifs seront également mis en œuvre.

POLITIQUE DE LA VILLE

L'affectation 2015 relative au Contrat de Ville (ex- Contrat Urbain de Cohésion Sociale) sera de 102 000 €, identique à 2014 (avec retenue sur l'attribution de compensation de la Ville de Lons).

ACTIONS DE SANTE PUBLIQUE

La compétence santé pourra donner lieu à l'étude de la demande formulée par l'Institut Régional Fédératif du Cancer, en vue d'une participation financière éventuelle de la part de la Communauté d'Agglomération.

GESTION EN MATIERE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET EN MATIERE DE SECOURS

- Construction d'une nouvelle caserne :

La négociation pour les acquisitions foncières sur la commune de Villeneuve-sous-Pymont n'ayant pu aboutir, la procédure d'expropriation sera engagée.

ECLA participera au jury de choix du maître d'œuvre et au comité de pilotage des études de conception. Les crédits nécessaires aux acquisitions et à la viabilisation du site devront être prévus, ainsi que la participation aux dépenses de maîtrise d'œuvre.

ASSAINISSEMENT

Le budget annexe d'assainissement tient compte d'une hausse modérée des tarifs de la redevance d'assainissement (+ 2,5 %) votés en décembre 2014, associée à une baisse prévisionnelle de l'assiette des volumes d'eau potable assujettis (- 1,5 %). Les dépenses courantes seront stables et les dépenses de personnel en baisse sensible, grâce à la mutualisation engagée depuis 2014. Les recettes sont aussi en baisse, au niveau des primes de fonctionnement de l'agence de l'eau et des participations pour les nouveaux raccordements au réseau. Les projets à inscrire sont les suivants :

- Station d'épuration de Montmorot :

La seconde tranche de travaux sera achevée au printemps. L'achèvement de l'opération d'un montant global de 8,3 millions d'euros TTC nécessite l'inscription complémentaire de 153 000 € au BP 2015.

- Assainissement collectif de Trenal :

Les travaux d'amélioration des réseaux et de la station doivent être engagés en 2015. Le montant de cette opération est de 620 000 € TTC, dont une première tranche devra être inscrite au BP 2015.

- Assainissement de Cesancey :

Les études seront reprises en 2015 pour la recherche d'une solution économiquement acceptable d'amélioration de l'assainissement de la commune.

- Décanteur lamellaire de Montmorot :

Les études se poursuivront, ainsi que l'élaboration du plan de financement, dans l'objectif d'un démarrage des travaux au second semestre, pour un coût de 990 000 € TTC.

- **Amélioration des réseaux :**

Des travaux sont envisagés à Pannessières, Frébuans (Quartier Saint Georges et quartier du Moulin,) à Perrigny (chemin de Choisey), à Montmorot (rond point Bricomarché, rue du quart d'en bas à Savagna, Chantrans), à Courlans (rue du Poissonnard) et à l'Etoile (route de Quintigny) nécessitant une inscription budgétaire de 767 000 € au BP 2015.

- **Renouvellement d'équipements :**

Les renouvellements d'équipements vétustes se poursuivront.

- **Schéma d'assainissement :**

Un nouveau schéma d'assainissement sera engagé en 2015 pour l'élaboration d'un nouveau programme pluriannuel d'investissement.

ADMINISTRATION GENERALE

Les services administratifs de la Communauté d'Agglomération et de la Ville de Lons-le-Saunier, sont désormais tous installés dans le bâtiment du 4 avenue du 44^{ème} R.I. L'année 2015 sera consacrée à l'élaboration du schéma de mutualisation entre ECLA et les 25 Communes membres.

En ce qui concerne la communication, le premier semestre 2015 sera mis à profit pour moderniser le site internet d'ECLA et pour renforcer la communication auprès des citoyens.

FINANCES ET FISCALITE

S'agissant des recettes, pour mémoire, le montant de la part forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement en 2014 a été de 1 787 830 €. En 2015, le montant de la dotation globale de fonctionnement devrait théoriquement diminuer en raison de la contribution des collectivités territoriales à l'effort national de désendettement de l'Etat qui représentera 3,67 milliards d'euros pour 2015 et 3,67 milliards d'euros supplémentaires en 2016. Cette diminution sera toutefois atténuée d'une part par les conséquences, lissées sur plusieurs années, de l'évolution du statut en Communauté d'Agglomération au 1^{er} janvier 2012, d'autre part par la prise de la compétence assainissement au 1^{er} janvier 2014 qui devrait rapporter 236 000 € de plus sur la dotation globale de fonctionnement à partir de 2015.

Les bases d'imposition de la fiscalité professionnelle unique (FPU) 2015 n'ont pas encore été notifiées. L'information semble se confirmer d'une baisse de la CVAE (Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) de l'ordre de 7 %. Par ailleurs le montant du FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale) 2015 devrait atteindre, sur le plan national, un montant de prélèvement de 780 millions d'euros contre 570 millions en 2014 soit une progression de l'ordre de 37 %.

Il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition et de retenir les investissements en fonction des recettes effectives lorsqu'elles seront connues dans leur intégralité.

Un emprunt d'équilibre pourra être inscrit pour contribuer au financement de la section d'investissement. Il est rappelé qu'au 1^{er} janvier 2015, l'encours de dette est de 20 863 000 €.

La T.E.O.M. (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) équilibrera, par la fixation de ses taux, le montant des dépenses notifiées par le SICTOM.

Les principales participations sont :

- Contribution au SICTOM : chiffre non communiqué pour 2015 (3 102 002 € en 2014)
- Subvention à Scènes du Jura : 480 000 € prévus pour 2015 (477 500 € en 2014)
- Contribution au SDIS : 1 265 000 € prévus pour 2015 (1 261 000 € en 2014)

Pour mémoire, il est rappelé que la compétence transport fera l'objet d'un budget annexe sur l'exercice 2015.

Le Bureau Exécutif et le Bureau Elargi du 9 février 2015 ont émis un avis favorable :

- à la stabilité de l'endettement,
- à la stabilité de la fiscalité,
- aux orientations budgétaires 2015.

Débat :

Monsieur le Président précise que le D.O.B. a été discuté en Bureau Exécutif et en Bureau Elargi aux Maires et aux Conseillers Généraux. Il y a donc une concertation en amont.

Les grands axes du D.O.B. seront présentés par les Vice-Présidents dans le cadre de leurs délégations, avec trois principes retenus :

- pas d'augmentation des taux d'imposition,
- maîtrise et diminution de l'endettement,
- actions fortes d'investissement.

Le débat insiste sur les points suivants :

Ecole de la 2^{ème} chance

Monsieur le Président remercie la Région et Madame LAROCHE pour leur investissement.

Monsieur RAVIER demande combien de personnes sont concernées par cette école et qui les encadrera.

Monsieur HUET indique que la commission permanente de la Région a statué la semaine dernière. Il y aura une trentaine de jeunes à la rentrée 2015 et 12 dès le mois de mai prochain. Deux personnes équivalents temps plein encadreront les élèves autour des matières traditionnelles et des matières techniques. Un parcours individualisé se déroulera durant 6 à 24 mois en trois étapes successives en fonction du parcours crescendo de chaque jeune.

Monsieur GROSSET est très favorable à cette création. Mais il s'interroge sur le choix de créer cette école à Gevingey car l'organisation sera plus difficile pour les jeunes, notamment en termes de transports. Des locaux sur Lons-le-Saunier auraient été plus judicieux.

Monsieur le Président précise que pour des jeunes en rupture, être accueillis sur un déjà consacré à la formation permet de les intégrer sans les marginaliser. Certes, les transports urbains ne vont pas jusqu'à Gevingey, commune qui ne fait pas partie du territoire d'ECLA. Mais l'association AIR peut organiser des transports (deux roues...).

Monsieur HUET confirme que le CFA de Gevingey a été retenu, car il représente un atout pour l'intégration, avec la possibilité de 3 ou 4 métiers différents. De plus ces plateaux techniques peuvent être utilisés. Afin de mutualiser les équipements et accueillir tous les jeunes concernés qui viennent de tout le département du Jura, il fallait des structures d'accueil adaptées.

Monsieur le Président indique que c'est un bon outil avec des choix judicieux.

Environnement

Monsieur CHOULOT indique que la GEMAPI intéresse beaucoup la Commune de Montmorot et demande ce qu'il en est de la gestion.

Monsieur le Président rappelle que la GEMAPI est née de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014. La loi NOTRE précisera la date d'application avec un report probable au 1^{er} janvier 2018 (et non pas au 1^{er} janvier 2016 comme prévu initialement).

Monsieur BARBARIN confirme ces dates.

Logement

Monsieur le Président rappelle que l'instruction des permis de construire est réalisée par le service FIDS. En revanche, tout le processus amont relève de la commune. En aval (taxes diverses...) cela relève de l'Etat. In fine, la signature des permis de construire relève bien des Maires.

Schéma d'accessibilité **Transports**

La démarche de mutualisation avec le conseil général conforte la recherche permanente d'efficacité de la dépense publique.

Caserne des sapeurs pompiers

Monsieur BRIANCHON demande pour quelles raisons les acquisitions n'ont pas abouti, pourquoi une DUP est lancée et à quel prix.

Monsieur le Président rappelle que le SDIS est maître d'ouvrage. ECLA devait apporter le terrain. Certains co-indivisaires étaient d'accord sur le prix, d'autres non. Ces derniers avaient des prétentions inacceptables malgré plusieurs négociations. En accord avec Monsieur le Préfet et le SDIS, il a été décidé de lancer une DUP.

Monsieur BOURGEOIS indique qu'il y a eu trois réunions de négociation. ECLA a proposé un prix de 5 € le m² alors que les Domaines indiquent un montant à 0,5 € le m² et 3,50 € le m² pour quelques surfaces. Deux des propriétaires ont accepté cette proposition à 5 € le m² et cinq autres ont refusé et on lancé une surenchère. Quant au jury, ECLA a participé au choix de l'architecte. Deux sont arrivés ex-æquo ; il appartiendra donc au Président du Conseil Général de faire un choix.

Monsieur ECOIFFIER demande quels sont les délais prévus.

Monsieur le Président indique que l'architecte peut commencer à travailler en temps masqué pendant le déroulement de la procédure d'acquisition.

Monsieur RAVIER demande quel en sera le surcoût.

Monsieur BOURGEOIS dit que l'on ne peut pas se prononcer pour l'instant.

Santé publique

Monsieur ECOIFFIER demande si une commission santé sera créée afin de définir des priorités sur d'autres points importants, outre le financement de l'institut régional fédératif du cancer.

Monsieur le Président indique que cette question sera soumise au Bureau Exécutif et au Bureau Elargi afin de définir une politique dans ce domaine.

Administration générale

Monsieur PATTINGRE indique qu'un nouvel hébergeur du site internet a été choisi car l'hébergeur actuel est en limite de capacité.

Monsieur le Président précise qu'ECLA est très en avance en ce qui concerne la mutualisation. Le C.I.M. (Coefficient d'Intégration et de Mutualisation) sera prochainement mis en place et devrait nous être favorable.

Monsieur REY demande quel sera le processus concret de mise en place.

Monsieur le Président explique que l'on a avancé sur plusieurs paramètres. L'application de la loi NOTRE prévoit une C.A.P. et un C.T. communs. Une discussion aura lieu en Bureau Elargi puis en Conseil Communautaire pour envisager le transfert à ECLA.

Monsieur ECOIFFIER rappelle que, lors de la réunion organisée par l'AMJ avec les services préfectoraux, il a été indiqué qu'il fallait associer le personnel.

Monsieur le Président dit qu'effectivement cela est important sur le plan humain comme sur le plan juridique.

Monsieur BARBARIN dit que l'harmonisation ne sera pas forcément facile. Il faut donc lancer ce dossier très rapidement.

Monsieur le Président a demandé à la Direction Générale des Services d'ECLA de lancer les réflexions. Mais les élus doivent d'abord se mettre d'accord entre eux. C'était d'ailleurs la préconisation de la chambre régionale des comptes de simplifier le système par une globalisation au niveau de l'agglomération.

Finances

Monsieur RAVIER demande le montant de la somme des investissements.

Monsieur le Président lui répond qu'il s'élève à plus de 3 M€. On ne connaît à ce jour que le montant des baisses de dotations : ainsi la DGF diminue de 500 000 € et le prélèvement au titre du FPIC augmente. Pour le reste, les montants ne pourront être arrêtés qu'après notification des chiffres. Il convient de se féliciter de la clairvoyance avec laquelle la Communauté de Communes est passée en Communauté d'Agglomération et a transféré la compétence assainissement.

Monsieur BRENIAUX remarque :

- qu'il y a peu de chiffrements,
- qu'il n'y pas d'éléments sur le déploiement de la fibre optique,
- que pour la 2^{ème} année consécutive, il n'y a rien sur les affaires scolaires.

Monsieur le Président précise que c'est un DOB et que l'on ne va pas faire le budget avant le budget. C'est une approche globale. Il connaît les problèmes rencontrés par la Commune de L'ETOILE concernant la fibre optique. Des engagements ont été pris à l'époque par le Conseil Général. Monsieur le Président, de son côté, a obtenu un engagement pour la Ville de Lons-le-Saunier de la part d'Orange qui s'est engagé à couvrir l'ensemble de l'agglomération. Cela n'engagera pas financièrement l'agglomération, donc ce débat n'a pas à avoir lieu en Conseil Communautaire. S'agissant des écoles, le rapport P/E (nombre de postes par nombre d'élèves) serait pénalisant pour les écoles de l'agglomération.

Monsieur DUVERNET note que le mot « drastique » de la baisse des dotations a été enlevé ; Il souligne donc la pondération par rapport au DOB de la Ville. Il y a très peu de chiffres. On a le montant de la dette mais pas le montant de l'investissement. On porte donc des ambitions.

Or les trois piliers que nous partageons (fiscalité, endettement, investissement) sont fragilisés par le rapport de la chambre régionale des comptes. La capacité de désendettement est de 9 années. Plus de 8 fois par rapport au Conseil Général. Or la capacité de désendettement du Conseil Général, qui a été citée à de nombreuses reprises pour une politique partenariale, est de 7 années. En ce qui concerne la GEMAPI, à l'initiative de Monsieur le Maire de Montmorot, un comité s'est réuni. Depuis plusieurs années un bassin écreteur d'un montant de 40 000 € est demandé sur la Vallière. Le Conseil Général a financé un pont à 300 000 € avec 70 % de subventions de l'Etat. Enfin, il se félicite de la réalisation d'un nouveau vestiaire pour le stade de Courlaoux.

S'agissant du très haut débit, il apparaît qu'il faut servir la Ville de Lons. Or il faut penser aux communes les moins bien desservies. Deux cas sont identifiés : les communes de l'ex.CCBL et les communes nouvellement adhérentes. Si Orange finance sur ses fonds propres le raccordement des premières au très haut débit, le Conseil Général financera les autres communes. Il est possible de mettre en place une convention de déploiement avec Orange afin que cette entreprise puisse se raccorder.

Monsieur le Président rappelle que cette assemblée n'est pas un lieu de propagande électoraliste. Quant aux réalisations de l'agglomération (Centre Nautique, Médiathèque, salle de boxe, dojo, contournement, théâtre, voirie, voies vertes) sans parler des autres investissements. Ainsi, avec près de 50 M€ d'investissement, ECLA a investi deux fois et demi plus qu'il a emprunté. Il est désormais possible d'observer un palier, ce qui permettra de baisser l'endettement.

Monsieur le Président rappelle à Monsieur DUVERNET qu'il était candidat en 2011 au Conseil Général, et qu'il avait dit que le Conseil Général amènerait le très haut débit. A ce jour rien n'est fait. Monsieur le Président a donc négocié avec Orange afin d'étendre le programme AMII à toutes les communes de l'agglomération. L'Etoile en fait partie.

Monsieur DUVERNET revient sur le très haut débit et demande le calendrier de réalisation puisque le Conseil Général ne peut plus se substituer à Orange.

Monsieur le Président rappelle l'engagement de Monsieur DUVERNET en 2011 en tant que candidat au Conseil Général afin que la commune de L'Etoile soit desservie. Or, cela n'est toujours pas réalisé et il n'a pas reçu de courrier lui indiquant que le Conseil Général prenait la main sur ce dossier. Il constate que Monsieur DUVERNET parle et promet alors que lui-même agit.

Monsieur HUET indique que le territoire lédonien a été retenu. Il faut définir ensemble les orientations afin de travailler sur le développement de la fibre optique. Il a assisté à une réunion où le Conseil Général demandait à la collectivité d'apporter un financement à hauteur de 175 000 € par an pour la couverture de tout le territoire du Jura. Cela n'est pas acceptable.

Monsieur DUVERNET dit que le Conseil Général agit également et que celui-ci, par exemple, a apporté 30 % de financement à la création du City Stade de Courlaoux.

Monsieur PATTINGRE précise que c'est une aide globale du Conseil Général à toutes les communes et qu'elle n'est donc pas spécifique à Courlaoux.

Décision :

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à la majorité avec 39 voix pour et 9 abstentions (ECOIFFIER Jean-Marie, GUY Hervé, REY Roger, BRENIAUX Christian, DUVERNET Marc-Henri, PETITJEAN Paule, RAVIER Jean-Yves, CHAVON Pierre, JUNIER Michel),

- **APPROUVE** les orientations budgétaires de l'exercice 2015.

Dossier n°02

Rapporteur : Mme Aline BILLOTTE

OBJET : **Rapport annuel sur l'accessibilité pour l'année 2013**

Exposé :

Conformément à la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la Communauté d'Agglomération de Lons-le-Saunier doit présenter un rapport annuel sur l'accessibilité.

Celui-ci fait état des actions menées par la Commission intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées, sur le cadre bâti existant, la voirie, les transports collectifs urbains et sur le recensement des logements accessibles.

Le rapport a été validé par la commission intercommunale d'accessibilité le 30 septembre 2014. Ce rapport sera transmis à Monsieur le Préfet du Jura, à Monsieur le Président du Conseil Général du Jura ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par ce rapport.

Le Bureau Elargi du 9 février 2015 a émis un avis favorable.

Débat :

Monsieur ECOIFFIER demande si des actions sont déjà opérationnelles.

Madame BILLOTTE expose les différentes actions réalisées et remercie Madame Cutard pour le suivi de ces dossiers.

Monsieur DUVERNET dit qu'il faut une réflexion conjointe entre l'agglomération et le Conseil Général sur l'accessibilité, notamment pour les publics fragilisés (personnes âgées ou personnes sans permis de conduire ou sans véhicule).

Décision :

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité,

- PREND acte du rapport annuel sur l'accessibilité (année 2013)

Dossier n°03

Rapporteur : Mme Aline BILLOTTE

OBJET : **Pays Lédonien Syndicat Mixte du SCOT - Transformation du Pays et modification statutaire**

Exposé :

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte SCOT du Pays Lédonien, réuni le 4 décembre 2014, a approuvé le projet de modification statutaire pour la transformation du Pays en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR), en application de la loi du 27 janvier 2014 relative à la modernisation de l'action publique territoriale et à l'affirmation des métropoles.

Cette transformation donnera une assise juridique fiable aux prochaines contractualisations 2014-2020 (Programme LEADER – Contrat d'Aménagement et de Développement Durable avec la Région....) et ceci sur l'ensemble des 9 EPCI membres du Syndicat Mixte.

En application de l'article L5741-4 du CGCT, la transformation d'un Pays en PETR est décidée sur proposition du comité syndical, par délibérations concordantes des EPCI à fiscalité propre membres du syndicat.

Par conséquent cette transformation ne sera possible que si tous les EPCI membres sont favorables à la transformation sachant que les EPCI ont un délai de trois mois pour se prononcer à compter de la notification par le Président de la délibération proposant la transformation. Le défaut de délibération dans le délai de 3 mois vaut avis favorable.

Il appartient donc à ECLA de se prononcer sur deux points :

1. l'approbation de la transformation du Pays en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural,
2. l'approbation des modifications statutaires.

Le Bureau Exécutif et le Bureau Elargi du 9 février 2015 ont émis un avis favorable.

Décision :

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la transformation du Pays en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural,
- **APPROUVE** les modifications statutaires.

Dossier n°04

Rapporteur : Mme Christiane MAUGAIN

OBJET : **Programme Local de l'Habitat (PLH) - Financement de la réhabilitation de deux logements à Publy**

Exposé :

La commune de Publy a déposé un dossier de demande de subvention pour la réhabilitation énergétique de 2 logements communaux dans l'ancienne cure.

Les travaux envisagés portent sur l'isolation, la ventilation et le changement du mode de chauffage. Ils permettront d'atteindre pour le premier logement une consommation de 113 kWhEP/m²/an et une consommation de 107 kWhEP/m²/an pour le second logement.

Le gain énergétique étant de 34 % et le niveau final de consommation étant inférieur à 150 kWhEP/m²/an, le projet est éligible aux aides à la réhabilitation définies dans le cadre du PLH.

Ainsi, il est proposé d'attribuer une subvention de 3 000 € (2 x 1 500 €) à la commune de Publy pour la réalisation de ses travaux.

Le Bureau Elargi du 18 décembre 2014, a émis un avis favorable.

Débat :

Monsieur le Président indique qu'heureusement pour la Commune de Publy, ce projet fait partie d'un programme public. En effet, pour les propriétaires privés, les aides relèvent du FART et de la compétence du Conseil Général.

Or ce dernier refuse de participer au financement des projets situés sur les territoires des agglomérations de Lons-le-Saunier et de Dole. Ceci est discriminatoire et particulièrement choquant. Cela avait déjà été évoqué et lui-même a saisi le Président du Conseil Général à ce sujet.

Décision :

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité des votants, M. Michel MONTAGNON ne prenant pas part au vote,

- **EMET** un avis favorable pour la réalisation de cette opération de réhabilitation,
- **ACCORDE** une subvention de 3 000 € (2 x 1 500 €) à la commune de Publy pour la réalisation de ses travaux,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

Dossier n°05

Rapporteur : Mme Christiane MAUGAIN

OBJET : Subvention à l'école de Musique de COURLAOUX pour l'exercice 2015

Exposé :

Dans le cadre du partenariat entre le Conservatoire Communautaire de Musique et de Danse et l'école de musique de Courlaoux, il convient d'attribuer au titre de l'année 2015 la subvention pour cette association.

Le nombre d'élèves à la rentrée 2014 est de 88 (il était de 84 à la rentrée 2013). Il est proposé que le montant de la subvention au titre de l'année 2015 soit calculé selon les mêmes critères qu'en 2014, soit :

- part fixe : 1 200 €,
- part variable : 35 € par élève,
- soit $1\,200\text{ €} + (88 \times 35\text{ €}) = 4\,280\text{ €}$

Le Bureau Exécutif et le Bureau Elargi du 9 février 2015 ont émis un avis favorable.

Décision :

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité,

- **DECIDE** l'attribution d'une subvention de 4 280 € à l'école de musique de Courlaoux au titre de l'année 2015,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2015.

Dossier n°06

Rapporteur : Mme Christiane MAUGAIN

OBJET : **Demande de subvention à la Direction régionale des Affaires culturelles de Franche-Comté pour la publication d'un catalogue scientifique des livres du 16^{ème} siècle conservés à la médiathèque communautaire.**

Exposé :

La médiathèque communautaire des Cordeliers poursuit le travail de conservation et de valorisation du fonds patrimonial de la bibliothèque municipale mené par la ville de Lons-le-Saunier jusqu'au transfert de compétence.

A ce titre, un catalogue scientifique présentant les collections du 16^{ème} siècle (300 volumes au total) a été rédigé et se trouve prêt à la publication.

Ce catalogue de 192 pages illustrées sera tiré à 300 exemplaires pour un coût total de 5 481€ HT (5 783€ TTC). 225 exemplaires seront en vente dans le cadre de la régie de recettes du centre culturel, au tarif de 15€ (TVA non applicable).

La Direction Régionale des Affaires Culturelles de Franche-Comté accompagne la Communauté d'Agglomération sur tous les projets relatifs au patrimoine écrit. Elle est susceptible d'aider à la publication de ce catalogue à hauteur de 2 500 €.

Le plan de financement de l'opération est donc le suivant :

- Direction Régionale des Affaires Culturelles de Franche-Comté	2 500 €
- ECLA, avance sur recettes de la vente	3 375 €
Total :	5 875 €

Le Bureau Elargi du 9 février 2015, à l'unanimité, a émis un avis favorable.

Décision :

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de publication du catalogue des livres imprimés du 16^{ème} siècle conservés à la médiathèque communautaire
- **APPROUVE** le plan de financement de cette opération
- **AUTORISE** le Président à solliciter l'aide de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Franche-Comté au montant le plus élevé.

Dossier n°07

Rapporteur : M. Pierre GROSSET

OBJET : **Plan climat - Mise en place d'un logement pédagogique sur les économies d'énergie**

Exposé :

Dans le cadre du plan climat, il a été retenu que la sensibilisation aux économies d'énergie dans le bâtiment est primordiale, non seulement pour l'atteinte des objectifs de réduction des consommations, mais également pour diminuer le coût du poste énergie des foyers, notamment chez les personnes en précarité énergétique.

ECLA souhaite donc sensibiliser le grand public et les scolaires au travers d'un logement pédagogique, où les habitants pourront découvrir les bons gestes à adopter pour réduire leurs consommations d'énergie. Le logement se veut également un outil de sensibilisation à la qualité de l'air intérieur des logements.

Des panneaux pédagogiques sont installés dans chacune des pièces du logement et les visiteurs sont conseillés par un guide ayant reçu une formation liée aux économies d'énergie. L'animateur du plan climat assurera les visites organisées par ECLA.

En collaboration avec l'ADEME, le Conseil Général du Jura et AJENA, ECLA a participé à l'élaboration des contenus de ce logement. Les contenus sont ainsi mis gratuitement à disposition des collectivités pour la réalisation de leur logement pédagogique. Le coût à charge de la collectivité est lié à l'impression des contenus sur les supports et les équipements nécessaires au logement. Le montant des impressions et de l'équipement du logement est estimé à 8 000 €, avec des subventions possibles de l'ADEME à hauteur de 30 % et de la Région à hauteur de 20 %.

La mise en œuvre de ce logement pédagogique nécessitera un partenariat avec l'OPH du Jura, notamment pour la mise à disposition gracieuse d'un logement par l'O.P.H., en échange d'une utilisation de sensibilisation au profit de ses agents.

Le Bureau Exécutif et le Bureau Elargi du 9 février 2015 ont émis un avis favorable.

Décision :

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité,

- **VALIDE** la mise en œuvre d'un logement pédagogique sur les économies d'énergie,
- **SOLLICITE** l'O.P.H. pour la mise à disposition gracieuse d'un logement,
- **SOLLICITE** une subvention à hauteur de 30 % de l'ADEME,
- **SOLLICITE** une subvention à hauteur de 20 % du Conseil Régional,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Dossier n°08

Rapporteur : M. Pierre GROSSET

OBJET : **Plan climat - Contrat d'objectifs triennal avec l'association ATMO pour 2015-2017**

Exposé :

Par délibération du 25 juin 2012, le conseil communautaire s'était engagé sur un contrat d'objectif triennal 2012-2014 portant principalement sur la surveillance de la qualité de l'air, sur des diagnostics de la qualité de l'air intérieur et sur l'assistance à la mise en œuvre des diagnostics de gaz à effet de serre pour l'élaboration du plan climat.

Il est proposé de renouveler le partenariat avec ATMO Franche-Comté pour une période de 3 ans soit 2015-2017, avec un contrat d'objectifs axé sur 3 thèmes majeurs :

- Surveillance de la qualité de l'air par un suivi de la pollution atmosphérique via une station fixe basée sur le territoire, et par des campagnes de mesure par station mobile et des modélisations plus particulièrement en lien avec le contournement ouest.
- Diagnostic de la qualité de l'air intérieur dans cinq établissements recevant du public,
- Mise à disposition des données de l'observatoire Air Climat Energie et aide à l'interprétation des résultats liés aux actions du plan climat

Le montant annuel de ce contrat d'objectif est inchangé par rapport au précédent, à savoir 6 000 €.

Le Bureau Elargi du 9 février 2015 a émis un avis favorable.

Débat :

Monsieur GROSSET indique qu'il a été demandé d'étendre les contrôles à la vallée de la Vallière et à la chaufferie bois.

Monsieur CHAVON se félicite de cela, notamment pour les contrôles de la vallée de la Vallière où les pics pourraient être deux fois plus élevés qu'ailleurs, comme en 2005 par exemple.

Décision :

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la mise en œuvre d'un contrat d'objectifs triennal avec l'association ATMO,
- **ACCEPTE** de participer à hauteur de 6 000 € par an sur la durée du contrat d'objectif,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Dossier n°09

Rapporteur : M. Pierre GROSSET

OBJET : **Projet de convention d'objectifs avec l'Agence de l'Eau**

Exposé :

La Ville de Lons-le-Saunier et l'Agence de l'Eau sont depuis de nombreuses années partenaires sur des projets pilotes concernant la gestion de l'eau :

- Plan d'action pour la protection de la nappe de Villevieux,
- Plan « zero phyto » pour la gestion des espaces verts de la Ville,
- Soutien au développement d'une agriculture bio de proximité avec la construction de la légumerie bio.

L'Agence de l'Eau souhaite élargir et renforcer ce partenariat avec la Ville et ECLA en signant un contrat d'objectifs commun.

Les principes qui ont guidé cette proposition sont de fixer un cadre avantageux pour chacune des parties :

- Pour l'Agence de l'Eau : faire émerger des projets « environnementaux » aujourd'hui bloqués car non priorités par les collectivités notamment sur la restauration physique des cours d'eau et les zones humides.
- Pour ECLA et la Ville : mieux financer des projets prioritaires sur l'assainissement et l'eau potable.

Le moyen proposé par l'Agence de l'Eau est d'apporter des « bonus » de financement sur certains projets, conditionnés notamment par l'engagement d'autres projets dans des délais contraignants.

Ainsi, le contrat porte sur 3 axes :

- Axe 1 : engager une stratégie commune sur de nouvelles thématiques prioritaires, portées par l'Agence de l'eau :
 - restauration des cours d'eau et rétablissement de la continuité écologique
 - préservation et restauration des zones humides sur le territoire
 - lutte contre les pollutions dispersées toxiques
- Axe 2 : soutenir et développer les projets engagés par ECLA ou la Ville de Lons-le-Saunier et prioritaires pour l'Agence :
 - lutte contre les pollutions domestiques
 - préservation de la qualité des ressources en eau potable
 - diminution des pesticides non agricoles dans les espaces publics
- Axe 3 : pérenniser les projets engagés par ECLA ou la Ville de Lons-le-Saunier :
 - amélioration de la gestion quantitative de la ressource
 - action de coopération internationale

La durée de ce contrat s'étalerait de 2015 à 2018.

La synthèse des volumes financiers proposés est la suivante :

	Thème	Enveloppe dédiée	Subventions classiques	Bonus de subvention	Autofinancement
axe 1	Restauration milieux aquatiques et continuité écologique	1 440 000	690 000	432 000	318 000
axe 1	Préservation et restauration des zones humides	170 000	115 000	-	55 000
axe 1	Réduction pollution dispersée toxique	1 238 500	719 250	17 550	501 700
	Sous-total axe 1	2 848 500	1 524 250	449 550	874 700
axe 2	Assainissement domestique	3 700 000	1 670 000	540 000	1 490 000
axe 2	Préservation et restauration des captages d'eau potable dont B.A.C. Villevieux	920 000	721 000	-	199 000
axe 2	Zéro pesticide en zones non agricoles	295 000	136 500	-	158 500
	Sous-total axe 2	4 915 000	2 527 500	540 000	1 847 500
axe 3	Amélioration de la gestion quantitative de la ressource	1 050 000	25 000	500 000	525 000
axe 3	Coopération internationale	200 000	80 000	-	120 000
	Sous-total axe 3	1 250 000	105 000	500 000	645 000
		9 013 500	4 156 750	1 489 550	3 367 200

Ainsi, en apportant un autofinancement de l'ordre de 875 000 € sur les projets de l'axe 1, les collectivités reçoivent en contrepartie un bonus de subvention de 1 040 000 € sur les axes 2 et 3.

Le contrat n'engage pas sur les montants qui peuvent être revus en fonction de l'évolution des projets, mais sur les objectifs opérationnels et les principes de conditionnalité des aides.

Le Bureau Elargi du 9 février 2015 a émis un avis favorable.

Débat :

Monsieur le Président insiste sur les éléments suivants :

- c'est initialement la Ville de Lons-le-Saunier qui avait été sollicitée car elle est pionnière (captage de Villevieux, réseau de chaleur, circuits courts, restauration collective bio, légumerie bio...) avec une forte crédibilité de la Ville,
- la Ville a souhaité d'elle-même élargir son action pour en faire profiter toute l'agglomération (comme pour Orange) pour permettre des financements par l'Agence de l'Eau, qui ne seraient pas possibles autrement,

Il s'agit donc d'une approche novatrice, pionnière et dans la durée de la Ville de Lons, avec un élargissement solidaire à toute l'agglomération.

Monsieur LANCON se félicite de cette reconnaissance de l'Agence de l'Eau pour les actions de la Ville de Lons et pour son élargissement à l'agglomération. L'objectif de l'Agence de l'Eau est plus généraliste avec la restauration physique des cours d'eau et des zones humides. Cela permet de lutter contre la gravité des inondations en aval.

Monsieur ECOIFFIER indique que le périmètre de protection des sources, mis en place sur le Premier Plateau, est ancien et devrait être actualisé.

Monsieur GROSSET précise, en ce qui concerne le phytosanitaire, qu'il s'agit d'un apprentissage. Le personnel a été formé. Il y en aura d'autres actions pour le désherbage des cimetières. La finalité est de s'enrichir de ce qui se fait ailleurs.

Monsieur PATTINGRE rappelle, sur la problématique de l'eau et des captages, qu'une action avait été lancée par Monsieur le Préfet VUIBERT qui avait constaté qu'il y avait 250 institutions qui distribuent l'eau. Il y a une obligation de protection des puits de captage.

Décision :

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention à intervenir avec l'Agence de l'Eau pour la réalisation d'un contrat d'objectifs,
- **AUTORISE** le Président à signer cette convention.

Dossier n°10

Rapporteur : M. Alain PATTINGRE

OBJET : **Pôle d'Innovation Technologique (PIT) Courlans-Courlaoux - Bilan de la concertation**

Exposé :

Conformément à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, le Conseil Communautaire par délibération en date du 26 mars 2012 a lancé la procédure de ZAC sur les communes de Courlans et Courlaoux et a défini les modalités de la concertation dans le cadre du dossier de création.

L'objectif de la ZAC est de développer une nouvelle offre foncière pour l'accueil d'entreprises à l'ouest de l'agglomération. Cette nouvelle zone d'activité, intitulée Pôle d'Innovation Technologique, a pour vocation d'accueillir des entreprises en lien avec l'éco-construction et avec la réutilisation de produits.

Les modalités de concertation ont reposé sur :

- La mise en place d'un panneau présentant le projet dans chacune des mairies,
- Une réunion publique sur le projet dans chacune des communes de Courlans et Courlaoux,
- Une réunion spécifique organisée avec les riverains les plus proches du site de la ZAC,
- La mise à disposition d'un registre dans chacune des deux communes

Cette concertation, débutée en juin 2012, s'est terminée par la réunion avec les riverains du site en juillet 2013.

Le rapport ci-joint présente le bilan de la concertation.

Le Bureau Exécutif et le Bureau Elargi du 9 février 2015 ont émis un avis favorable.

Débat :

Monsieur CHOULOT demande ce que retrace ce bilan.

Monsieur PATTINGRE précise que le bilan reprend les problématiques exposées au cours de plusieurs réunions par les riverains, notamment :

- l'utilisation de la R.D. 20 par les poids lourds ainsi que l'entrée de la zone en amont des habitations,
- au Castel, des riverains souhaitaient des aménagements paysagers pour éviter la vue sur les bâtiments industriels,
- problématiques exposées par les élus,
- acquisition de la propriété Bourgeois pour réaliser un rond-point.

A ce jour il n'y a aucune réponse n'y aucun soutien financier de la part du Conseil Général.

Madame PETITJEAN demande si l'on a déjà des cibles d'occupation de cette ZAC et une idée sur les coûts.

Monsieur le Président précise les trois étapes suivantes :

- la concertation,
- la création,
- puis viendra le lancement des travaux d'aménagement de la ZAC, en fonction de la situation économique du moment.

Monsieur PATTINGRE informe qu'ECLA est propriétaire de 40 hectares. Il y aura trois phases de création. Une 1^{ère} phase est prévue sur 10 hectares.

Monsieur le Président indique que l'on a des demandes mais qui ne sont pas encore concrétisées.

Monsieur GROSSET avait rappelé en réunion du Bureau que la concertation datait de 2012. Il demande donc si le type d'activités accueillies avait été abordé à l'époque pour amener des entreprises sans risques de pollution.

Monsieur PATTINGRE dit que le thème de l'économie circulaire paraît attractif.

Monsieur LANCON rappelle qu'il serait bien d'aboutir à l'installation d'entreprises fabriquant des isolants performants pour la construction (à partir de fibre ou laine de bois par exemples). En ce qui concerne la gestion des eaux pluviales, le procédé classique de gestion de ces eaux apparaît. Or il y a possibilité de mieux faire ; il souhaiterait donc être associé au cahier des charges.

Décision :

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le bilan de la concertation préalable.

Dossier n°11

Rapporteur : M. Alain PATTINGRE

OBJET : **Pôle d'Innovation Technologique (PIT) Courlans-Courlaoux -
Création de la ZAC**

Exposé :

Par délibération en date du 26 mars 2012 le Conseil Communautaire a lancé la procédure de ZAC sur les communes de Courlans et Courlaoux et a défini les modalités de la concertation dans le cadre du dossier de création.

ECLA souhaite augmenter son offre foncière à destination des entreprises susceptibles de contribuer au développement économique local, car les terrains constructibles sur les zones sont peu nombreux.

ECLA mène ainsi le projet de création d'une ZAC sur les communes de Courlans et Courlaoux, ce qui permettra la viabilisation de 28,3 ha de parcelles pour l'installation d'entreprises (pour une surface totale de la ZAC de 38,5 ha).

Cette ZAC sera créée en complémentarité du développement économique existant sur l'Ouest de l'agglomération, en lien avec les infrastructures de transport existantes (autoroute). Elle est destinée à la création d'un Pôle d'Innovation Technologique lié à l'éco-construction et au sein duquel la thématique de la réutilisation des produits sera plus particulièrement abordée.

Le groupement d'étude composé d'INGEROP, L'Atelier des Territoires et de l'agence GREDER & KESSLER a été retenu en décembre 2010 pour accompagner l'Espace Communautaire dans l'établissement du dossier de ZAC et assister la collectivité dans cette procédure.

Le bilan de la concertation a été exposé précédemment.

Dans le cadre de cette ZAC, il est proposé de mettre en place un régime de participation des constructeurs, dont le montant sera basé sur le coût des équipements de la zone, et de les exonérer de la taxe d'aménagement.

Le dossier de création annexé au présent rapport (art R.311-2 du Code de l'Urbanisme), contient les éléments suivants :

- Un rapport de présentation,
- Un plan de situation,
- Un plan périmétral,
- Une étude d'impact,
- Le régime de la zone au regard de la taxe d'aménagement.

Le Bureau Exécutif et le Bureau Elargi du 9 février 2015 ont émis un avis favorable.

Débat :

Monsieur le Président rappelle que cette délibération recouvre deux questions :

- la création de l'outil ZAC,
- le problème de la taxe d'aménagement qui échoirait aux Communes alors que c'est ECLA qui investit et qui percevra donc la taxe de participation. Les communes disposeront quant à elles du produit de la taxe sur le foncier bâti.

Monsieur DUVERNET dit que des financements ont été engagés. Il y avait le contrat de plan Etat-Région. 17 M€ ont été investis sur Innovia. Scabois va partir également à Innovia. Il souhaite connaître les investissements prévus et leur coût. Il y a déjà une aire de stockage, la gare LGV était prévue à cet endroit, une aire de grand passage a été envisagée...cela suffit. Il faut déjà remplir l'existant aux Plaines. Il souhaite connaître les modalités de financement de cette zone, en relation avec l'aménagement de la zone de Chilly/Messia, avec l'endettement actuel et avec l'étude des ateliers des territoires. Par ailleurs, il convient de limiter l'étendue du développement urbain pour limiter avec la déprise agricole.

Monsieur le Président expose que cette zone est en projet. On crée d'abord l'outil et on décide ensuite du moment venu pour lancer la zone. C'est une zone éloignée des voies de circulation qui ne sera pas une zone commerciale, qui plus est sur des terres de mauvaise qualité agricole. Le Conseil Général s'est opposé à l'engagement de cette opération. Le projet a donc été réduit dans le cadre d'une démarche responsable. Aux Plaines il ne reste que 9 ha de terrains disponibles ; il faut préparer l'avenir pour pouvoir accueillir des entreprises et créer des emplois.

Soit on reste replié sur notre territoire, soit on crée l'opportunité de se développer, en complémentarité de la ZAC de Messia qui sera une zone artisanale.

Monsieur PATTINGRE indique qu'il reste 9 ha de disponible sur la zone des Plaines II. Heureusement que la commune de Courlaoux a accepté de vendre ses terrains à ECLA, les autres zones d'activités, dont la Levanchée, étant complètes. Le PIT est inclus dans les projets depuis 2005. Le bassin de Lons-le-Saunier est précurseur dans beaucoup de domaines. La commission développement économique travaille beaucoup. Monsieur DUVERNET devrait y participer plus souvent. Vu la baisse des subventions, on crée par phase. La 1^{ère} phase, si elle est décidée, serait de 10 ha. Quant aux contacts avec les investisseurs, par discrétion pour eux, il n'est pas possible de les nommer actuellement.

Monsieur ECOIFFIER demande un état de ce qui a été fait ainsi qu'un recensement des friches industrielles. Car si des entreprises arrivent aujourd'hui, rien ne dit que l'on puisse réaliser les travaux nécessaires pour les accueillir. Il faut privilégier Messia.

Monsieur le Président dit que la zone de Messia n'est pas comparable. Elle a une vocation artisanale et, à la marge, commerciale. Actuellement, on n'engage pas la ZAC du PIT, on se donne seulement les outils pour l'engager.

Monsieur PATTINGRE indique qu'un document existe avec le détail des entreprises et des emplois.

Monsieur RAVIER pense qu'il n'y a pas suffisamment d'information avec seulement deux réunions en un an.

Monsieur HUET, pour avoir participé à ces réunions, témoigne au contraire qu'il y a une dynamique non seulement sur ECLA mais également sur le périmètre du Pays. Par ailleurs, le souhait est affirmé de ne pas peser trop fort sur la fiscalité malgré la baisse des dotations de l'Etat. Il faut donc accompagner les entreprises locales et en faire venir d'autres de l'extérieur pour garder cette dynamique. Il y a des projets de partenariat avec l'université de Franche-Comté. Il faut assurer la venue de jeunes couples. Par ailleurs, il est faux de penser que la filière de recyclage n'apporte que des nuisances. De plus, si l'entreprise SCABOIS est partie, c'est à cause du Conseil Général qui refuse de créer un rond-point à l'entrée de la ZAC. Enfin, avec du marketing territorial, une politique d'accueil de nouvelles entreprises sera engagée. Une stratégie ciblée via Pollutec par exemple est envisageable.

Monsieur DUVERNET s'abstiendra car cela tourne beaucoup trop autour du traitement des déchets, ce que ne veulent pas les riverains. Ce territoire a assez souffert. Il y a une consommation de terres agricoles effrénée. Si la zone de Dole ne se remplit pas, il y a peu de chance que la zone de Lons soit plus attractive.

Monsieur le Président et Monsieur PATTINGRE regrettent que Monsieur DUVERNET fasse un contresens sur Pollutec qui est tout le contraire d'un « salon de pollution » !

Monsieur BRENIAUX trouve ce discours beaucoup trop théorique. La vie des entreprises, c'est l'attractivité. Il faut résoudre ensemble ce problème d'attractivité.

Monsieur le Président confirme que pour rendre un territoire attractif, il faut d'abord réaliser des investissements ; c'est ce qui a été fait avec la création d'équipements sportifs et culturels. Par ailleurs, les zones de la Levanchée, les Plaines I et II sont désormais entièrement occupées car on a réalisé les démarches nécessaires qui apportent une vraie notoriété à notre agglomération, par la politique environnementale par exemple.

Monsieur BRENIAUX demande ce que pèse ce secteur en termes d'emplois.

Monsieur PATTINGRE prend l'exemple de Juratri, entreprise qui traite des déchets et qui emploie 100 personnes et 25 pour l'ALCG. Inversement, les déchets du BTP sont traités à Nancy ; or, on peut imaginer qu'ils soient traités sur le bassin lédonien et que d'autres entreprises viennent sur ce secteur là.

Monsieur DUVERNET pense que l'on ouvre les portes aux filières du recyclage du BTP.

Monsieur le Président regrette que Monsieur DUVERNET livre un discours électoral et démagogique. Il y a des pistes sur beaucoup d'articles (les textiles, les compteurs électriques...). Aujourd'hui il convient de mettre en place l'outil qui permettra de préparer la décision future. Il ne faut pas confondre les étapes et il est malhonnête de semer le trouble et la peur, alors qu'il convient au contraire de beaucoup s'impliquer dans les questions environnementales.

Décision :

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, par 44 voix pour et 4 abstentions (ECOIFFIER Jean-Marie, DUVERNET Marc-Henri, PETITJEAN Paule, RAVIER Jean-Yves),

- **APPROUVE** le dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) sur les communes de Courlaoux et Courlans (annexé à la présente délibération),
- **EXONERE** la ZAC de la Taxe d'Aménagement, applicable sur ces communes,
- **TIENT** à disposition du public le dossier de création, qui sera consultable dans les mairies des communes de Courlaoux et Courlans ainsi qu'au siège d'Espace Communautaire Lons Agglomération aux heures habituelles d'ouverture,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives au dossier.

Dossier n°12

Rapporteur : M. Alain PATTINGRE

OBJET : Bilan des cessions et des acquisitions de l'année 2014

Exposé :

L'article 11 de la loi du 8 février 1995 prévoit que les assemblées délibérantes doivent être informées au moins une fois par an du bilan de la politique foncière menée par l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) et que ce bilan sera annexé au compte administratif.

Le Bureau Elargi du 9 février 2015, à l'unanimité, a émis un avis favorable.

Décision :

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** du bilan des cessions et des acquisitions réalisées en 2014 par Espace Communautaire Lons Agglomération, annexé à la présente délibération.

Dossier n°13

Rapporteur : M. Alain PATTINGRE

OBJET : Liste des marchés publics conclus en 2014.

Exposé :

Conformément à l'article 133 du code des marchés publics, il convient de publier, au cours du premier trimestre de chaque année, une liste des marchés conclus l'année précédente.

En application de l'arrêté du 21 juillet 2011, le tableau joint en annexe présente les marchés passés à partir de 20 000 € HT par type de prestations (travaux, fournitures et services), regroupés en fonction de leur montant selon des tranches, avec la mention de l'objet et de la date du marché ainsi que du nom de l'attributaire et de son code postal.

Recensement des marchés publics conclus en 2014 dont le détail est donné en annexe :

Marchés de travaux (en € H.T.)

de 20 000 à 89 999,99 : 5 marchés

de 90 000 à 5 185 999,99 : 1 marché

Marchés de fournitures (en € H.T.)

de 20 000 à 89 999,99 : 1 marché

à partir de 207 000,00 : 1 marché

Marchés de services (en € H.T.)

de 20 000 à 89 999,99 : 1 marché

de 90 000 à 206 999,99 : 2 marchés

Le Bureau Elargi séance du 9 février 2015, à l'unanimité, a émis un avis favorable.

Décision :

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité,

- PREND ACTE de la liste des marchés publics conclus à partir de 20 000 € H.T. au cours de l'année 2014.

Dossier n°14

Rapporteur : M. Alain PATTINGRE

OBJET : Maison de l'Emploi – Avenant n°1 à la convention d'objectifs pour l'animation et la mise en œuvre d'actions en faveur du développement économique et de l'insertion professionnelle – Participation financière

Exposé :

Par délibération du 7 juillet 2014, le Conseil Communautaire a approuvé les termes de la convention d'objectifs à intervenir avec la Maison de l'Emploi pour l'animation et la mise en œuvre d'actions en faveur du développement économique et de l'insertion professionnelle.

Cette convention, d'une durée de quatre ans, est reconduite annuellement et toute modification doit faire l'objet d'un avenant.

La participation d'ECLA aux frais d'ingénierie s'est élevée à 27 544 € pour la période du 1^{er} mars 2014 au 31 décembre 2014.

Compte-tenu des opérations menées par ECLA, en collaboration avec la Maison de l'Emploi s'agissant notamment du suivi du projet « zéro gaspillage, zéro déchet », de l'intervention de la Maison de l'Emploi dans la mise en œuvre de la stratégie de développement économique d'ECLA, de la mise en œuvre de la plateforme ressources humaines Jura », il y a lieu de reconduire la convention pour l'année 2015 sur l'année complète.

Dans ces conditions, la participation d'ECLA s'élèvera à 33 050 €.

Les autres dispositions de la convention initiale restent inchangées.

Le Bureau Elargi du 9 février 2015 a émis un avis favorable.

Décision :

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité des votants, M. John HUET ne prenant pas part au vote,

- **APPROUVE** la participation d'ECLA à hauteur de 33 050 €, au titre de la convention d'objectifs pour l'animation et la mise en oeuvre d'actions en faveur du développement économique et de l'insertion professionnelle,

- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2015,

- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant joint en annexe ainsi que tout document à intervenir.

Dossier n°15

Rapporteur : M. Alain PATTINGRE

OBJET : **Convention entre ECLA et les Chambres Consulaires - Mise en œuvre de la plateforme «Ressources Humaines Jura»**

Exposé :

Dans le cadre de sa volonté d'intégrer la dimension « Ressources Humaines » dans le développement économique de son territoire, ECLA souhaite s'investir au sein de la plateforme « Ressources Humaines » fondée par les trois Chambres Consulaires du Département du Jura.

Cette plateforme, qui regroupe un ensemble de partenaires, accompagne les entreprises dans leur développement ainsi que sur les problématiques de ressources humaines, d'emploi, d'insertion et de formation.

L'objectif de ces partenaires est de mutualiser certains membres de leurs équipes et leurs experts pour apporter une réponse globale aux TPE/PME à travers une offre de services ciblés et d'animations territoriales.

ECLA s'est porté volontaire pour expérimenter un nouveau dispositif d'accueil physique des entreprises au sein de la Maison de l'Emploi, tous les premiers mardis de chaque mois de 9H00 à 13H00.

Pour ce faire, il est proposé la signature d'une convention entre les Chambres Consulaires et ECLA (jointe en annexe) qui définit les conditions d'investissement de chacun des partenaires.

Compte tenu de la participation d'ECLA à la convention d'objectifs signée avec la Maison de l'Emploi, aucune participation financière supplémentaire n'est sollicitée.

Le Bureau Elargi du 9 février 2015, à l'unanimité, a émis un avis favorable.

Débat :

Monsieur PATTINGRE indique qu'ECLA est la première collectivité à signer une telle convention avec les Chambres Consulaires afin d'aider les entreprises artisanales ou agricoles dans leur gestion des ressources humaines.

Monsieur GROSSET demande si les modalités financières pourront être revues à l'issue d'une année de fonctionnement. Il demande également les critères de participation d'ECLA et le montant.

Monsieur PATTINGRE confirme que cette question sera réétudiée à l'issue d'une année d'exercice.

Décision :

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes de la convention jointe en annexe,
- **AUTORISE** le Président à signer cette convention,
- **DIT** qu'aucune participation financière n'est sollicitée.

Dossier n°16

Rapporteur : M. Alain PATTINGRE

OBJET : **Services de télécommunications - Appel d'offres ouvert. Délibération chargeant le Président de souscrire les marchés.**

Exposé :

Par délibération du 29 septembre 2014, le Conseil Communautaire a approuvé la constitution d'un groupement de commandes en matière de services de télécommunications entre la Commune de Lons-le-Saunier, ECLA et le CCAS de la Commune de Lons-le-Saunier.

Une convention définissant les modalités de fonctionnement du groupement a été signée entre les trois membres.

La commune de Lons-le-Saunier, en qualité de coordonnateur du groupement de commandes, est chargée de la mise en œuvre de la procédure de consultation.

Compte tenu du montant des marchés à intervenir, un appel d'offres ouvert sera lancé en application des articles 33 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Un avis d'appel public à la concurrence sera publié au J.O.U.E. (journal officiel de l'union européenne) et au B.O.A.M.P. (bulletin officiel des annonces de marchés publics).

Les marchés seront exécutés par émission de bons de commande selon l'article 77 du code des marchés publics.

Les prestations sont divisées en 4 lots :

Lot n°1 Téléphonie fixe :

Montant minimum : 4 000 € H.T.

Montant maximum : 14 000 € H.T.

Lot n° 2 Téléphonie fixe lignes sensibles (ascenseurs, automates, eau, assainissement, alarmes...) :

Montant minimum : 9 700 € H.T.

Montant maximum : 26 000 € H.T.

Lot n°3 Téléphonie mobile :

Montant minimum : 4 000 € H.T.

Montant maximum : 12 000 € H.T.

Lot n°4 Services internet :

Montant minimum : 2 000 € H.T.

Montant maximum : 6 000 € H.T.

Les marchés seront traités à prix unitaire et conclus pour une période initiale allant du 1^{er} mai 2015 au 31 décembre 2015. Ils pourront être reconduits 3 fois par période de 1 an, sans que ce délai puisse excéder le 31 décembre 2018. Les montants minimum et maximum seront identiques pour les périodes de reconduction des marchés.

En application de la convention, chaque membre du groupement de commandes signera ses propres marchés pour les besoins qui le concernent avec les candidats retenus par la commission d'appel d'offres du groupement. La commission choisira les offres économiquement les plus avantageuses.

Le Bureau Elargi du 9 février 2015 a émis un avis favorable.

Débat :

Monsieur le Président rappelle qu'une délibération a été prise lors du Conseil Communautaire de septembre 2014 sur le principe de ce marché en groupement de commande. Des économies d'échelle sont ainsi attendues. Ce marché ne peut malheureusement être étendu aux autres Communes puisqu'il concerne un lieu unique. A titre d'exemple comparatif, par un autre groupement de commande, la collectivité a réalisé une économie de 13 % sur le prix du gaz.

Décision :

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les projets de marchés à intervenir avec les entreprises qui seront retenues, tels qu'ils résulteront de l'appel d'offres lancé pour cette opération.
- **AUTORISE** le Président à signer les marchés correspondants aux besoins propres d'ECLA ainsi que les avenants éventuels à intervenir dans la limite des crédits disponibles.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus aux budgets 2015 et suivants chapitre 011.

Dossier n°17

Rapporteur : M. Alain PATTINGRE

OBJET : Caisse d'Action Sociale - Convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2015

Exposé :

Au terme de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, une convention doit être passée entre une association et une collectivité locale lorsque cette dernière accorde à l'association une subvention dont le montant dépasse le seuil de 23 000 €.

La Communauté d'Agglomération versant une subvention de l'ordre de 49 000 € à la Caisse d'Action Sociale du personnel, il convient qu'une telle convention soit signée.

Le Bureau Elargi du 9 février 2015 a émis un avis favorable.

Débat :

Monsieur REY demande ce qu'est la CAS et quels sont les personnels concernés.

Madame MAUGAIN indique que les agents concernés sont ceux qui travaillent au minimum 90 heures par mois pour bénéficier des avantages de la CAS.

Monsieur ECOIFFIER demande si le personnel des Communes mis à disposition d'ECLA peut en bénéficier.

Monsieur le Président dit que l'homogénéisation par la mutualisation pourrait peut-être régler cela à terme.

Décision :

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes de la convention jointe en annexe, dont la validité porte sur l'exercice 2015,
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention ainsi que tout avenant après avis du Bureau,
- **DIT** que les crédits seront prévus au budget 2015.

Dossier n°18

Rapporteur : Mme Sophie OLBINSKI

OBJET : Convention annuelle 2015 pour l'adhésion à la Fédération Française de Cyclisme (FFC) dans le cadre de l'entretien des pistes VTT

Exposé :

Depuis 2014, la Communauté de Communes des Coteaux de la Haute Seille assure le suivi de l'entretien des sites et pistes de VTT, en coordination avec ECLA, la Communauté de Communes du Comté de Grimont et la Communauté de Communes du Pays des Lacs, sur l'ensemble des territoires considérés.

La convention à intervenir entre la Fédération Française de Cyclisme et la Communauté de Communes des Coteaux de la Haute Seille prévoit l'ensemble des modalités, ainsi qu'une cotisation d'adhésion à la FFC d'un montant annuel de 800 €.

Cette somme serait partagée à parts égales entre les 4 collectivités concernées, à hauteur de 200 € chacune.

Sur le territoire d'ECLA, l'entretien des sites et pistes (longueur totale 101 km) serait assuré par le « VTT Conliège Bassin de Lons le Saunier ». Une aide financière de 505 €, soit 5 € par km, a été votée en faveur de ce club dans le cadre du vote des subventions sportives.

Le Bureau Elargi du 9 février 2015 a émis un avis favorable.

Décision :

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes de la convention à intervenir,
- **AUTORISE** le Président à la signer, ainsi que tout document à intervenir,
- **DIT** que la participation forfaitaire annuelle sera de 200 € pour l'adhésion à la Fédération Française de Cyclisme, versée à la Communauté de Communes des Coteaux de la Haute Seille,
- DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2015 chapitre 65.

Question diverse :

Madame BILLOTTE souhaite connaître l'état d'avancement du dossier « communication » d'ECLA.

Monsieur le Président expose qu'il a demandé à Monsieur Kévin MUZIC, en charge de la communication de la Ville de Lons-le-Saunier et d'ECLA, de réfléchir à des pages centrales identiques qui pourraient être insérées dans toutes les publications des Communes.

Monsieur PATTINGRE, s'agissant d'Internet, informe qu'une réunion aura lieu demain mardi 24 février 2015, pour la mise en place d'une nouvelle configuration du site. Le site antérieur sera réactualisé, modernisé et rendu plus convivial. Le site devrait être présenté lors du 1^{er} semestre 2015.

Monsieur GRICOURT demande la communication d'un compte-rendu des activités d'ECLA avant la fin de l'année.

Monsieur le Président indique que le compte-rendu d'activités de l'année n-1 est communiqué à chaque Maire avant le 30 septembre de l'année n.

La séance est levée à minuit.